



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Jeudi 18 juin 2026 à 19h00

A la salle des fêtes de Menetou-Râtel

- Présentation du Paris Gien Bourges

M. Laurent PLANCHON explique que chaque année, le Paris Gien Bourges plante 3 arbres dans 6 communes.

Le bien manger est un concept défendu par l'association : en partenariat avec le Crédit agricole, une fête sera organisée la veille de la course avec un dîner composé de produits locaux. L'association recherche des signaleurs dans toutes les communes traversées. Toutes les communes de la CDC ne seront pas traversées mais l'idée est de toutes les associer. Des points de convivialité seront mis en place pour se restaurer. Les vignerons en profiteront pour faire découvrir leurs produits.

L'épreuve masculine sera diffusée en direct sur les réseaux sociaux. La course sera filmée par le même prestataire que les plus grandes courses.

L'association recherche des cadres pour l'équipe féminine.

Cette course est une épreuve importante pour le territoire de la communauté de communes.

Le bien manger associe les enfants. Il ne sera pas possible d'associer les écoles puisque la course a lieu un week-end.

Toutefois, fin septembre, après le Paris Bourges, des sorties seront organisées pour les accueils de loisirs avec des partenaires. Harmonie santé et le Crédit agricole s'engagent à sécuriser les sorties et offrent le goûter.

Les cyclistes sont pour certains de grands futurs cyclistes.

En 2025, la course féminine comptait un effectif de 100 cyclistes.

L'association sollicite la CDC pour une subvention à hauteur de 3000€.

22 communes sur les 36 de la CDC seront traversées par la course.

La course masculine aura lieu le 12 septembre 2026.

- Présentation du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) par Mme LEBRUN Nathalie de la Maison de Loire

M. PABIOT rappelle que le PICS est à rendre pour la fin de l'année avec l'accompagnement de la Maison de Loire. Il ajoute qu'il s'agit d'un document extrêmement important.

Mme LEBRUN, chargée de prévention inondation à la maison de Loire à Belleville connaît les communes et a de l'expérience au niveau des risques.

Présentation du diaporama.

Des réunions sont prévues pour la contractualisation de la mutualisation des moyens d'urgence sur les secteurs de Sancerre, Vailly, Belleville et peut-être une autre commune (communes identifiées).

Mme LEBRUN indique manquer de données sur le nombre de personnes touchées par le risque inondations et coulées de boue. Ce sont les communes qui devront l'identifier.

L'établissement public Loire connaît les bâtiments concernés mais pas le nombre de personnes concernées.

Des réunions auront lieu pendant l'été et dès septembre, une synthèse du PICS sera réalisée puis transmise pour correction afin qu'il soit prêt en novembre.

Mme AUDRY relaie la difficulté d'identifier les personnes fragiles car les communes n'en ont pas forcément connaissance. Elle indique qu'elle avait contacté l'ARS à ce sujet mais dans le cadre du respect du RGPD, celle-ci ne communique pas les noms.

Mme Lebrun indique que ce sont ces personnes fragiles ou leurs familles qui doivent se signaler.

Mme DESPLANCHES indique avoir participé à une réunion sur la sensibilisation aux feux de forêt.

Mme LEBRUN indique que le territoire n'est pas identifié comme sensible aux feux de forêt.

Mme DESPLANCHES constate que par rapport aux terres agricoles, des risques existent.

Mme LEBRUN annonce qu'il est tout à fait possible d'intégrer ce risque dans le PICS.

M. KATITSCH constate que sa commune comprend beaucoup de bois donc il se sent concerné.

La commune doit d'abord intégrer ce risque dans son PCS.

Mme LEBRUN précise que le SDIS n'est pas inclus car le document ne concerne pas le secours mais la prévention, l'alerte et la sauvegarde.

M. PABIOT souhaite que les feux de forêts soient ajoutés dans le PICS.

Il ajoute que la CDC a connu des événements climatiques au cours des 2 premiers mandats :

- A Concressault avec un orage violent, heureusement sans personnes à héberger. « Où auraient-ils dormi ? dans quels lits ? »
- A Saint Satur au moment des vendanges avec 110 vendangeurs qui se sont retrouvés sous les arbres du camping en pleine nuit.

M. PABIOT ajoute qu'il faut être prêt d'autant qu'on n'est pas loin de l'autoroute qui mène à Paris. Le trafic routier peut être interrompu pour intempéries ou accident.

Concernant les lits picot, il faut se débrouiller. 2 possibilités s'offrent à nous pour se fournir : le secours populaire à Nevers ou Bordeaux.

Mme LEBRUN précise que la préfecture doit les fournir à moins qu'elle n'estime que la situation soit gérable par la communauté de communes.

M. PABIOT ajoute que la CRS avait fourni le café lors de l'orage à Saint Satur car elle dispose de matériel adapté.

Etaient présents :

GODON Patrick, GARNIER Jean-Michel, ABITBOL Thibaud, ROMAIN Michelle, VAN DER PUTTEN Bruno, DESPLANCHES Anne-Marie, BILLAUT Jean-Louis, ROUSSET Jean-François, RAIMBAULT Agnès, RUELLE Florence, THIROT Christian, FLEURIET Antoine, SERRES Jean-Pierre, CHOTARD Brigitte, BIJOUX Sylvain, BARBEAU Julien, DUMAS Evelyne, CHENE Alain, COENT Frédéric, RENAUD François, NOYER Françoise, VIGNERON Eric, VACHER Fabrice, HENDEL André, TRANCHANT Stéphane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, NOEL Patrick, COQUERY Liliane, BERTHIER Clément, PABIOT Laurent, TISSIER Hubert, CHARLON Alain, DOISNE Patrick, BOURGEOIS Marion, FAUROUX Laurent, AUDRY Régine, CHAMBON Valérie, BERTHELOT Aude, HAYEZ Christian, BIGNON Océane, ARTUR Christophe, PELE Jean-Yves, KATITSCH Michel, BONNIN Thierry

Etaient absents excusés :

M. VERBEKE Marc est remplacé par Mme ROMAIN Michelle
M. LEJUS Bertrand est remplacé par M. BIJOUX Sylvain
M. FONTAINE Claude a donné pouvoir à M. PELE
M. MUNIER Laurent est remplacé par Mme DUMAS Evelyne
Mme VERON Carine a donné pouvoir à Mme CHAMBON Valérie
M. ROUMET Benoit a donné pouvoir à Mme CHOTARD Brigitte
M. GAUCHERON Olivier a donné pouvoir à M. PABIOT Laurent
M. CASTELLANO Jean-François est remplacé par M. HAYEZ Christian
Mme MARIX Marie-France est remplacée par M. BONNIN Thierry

I-CULTURE

I-1) Bourges 2028 : présentation du projet « Nos trésors cachés »

Mme CHOTARD présente le projet « Nos trésors cachés », porté par la Communauté de Communes qui s'inscrit dans la dynamique de Bourges 2028, Capitale européenne de la culture. Il vise à valoriser les richesses patrimoniales, culturelles et paysagères du territoire à travers un parcours photographique en extérieur.

Les œuvres mettront en lumière des éléments souvent méconnus ou invisibles au premier regard : patrimoine bâti, savoir-faire, mémoire collective, détails architecturaux ou patrimoines immatériels. Les photographies seront réalisées par le photographe professionnel Pierre Mérat afin de garantir une cohérence artistique et narrative.

Chaque commune participante sera représentée dans un catalogue dédié avec la présentation de la commune sur une page et la présentation de la photographie réalisée sur l'autre page (dans le cas où une commune souhaite plusieurs panneaux, une seule œuvre sera explicitée dans le catalogue).

Le projet a pour objectif de fédérer l'ensemble des villages autour d'une démarche culturelle commune tout en bénéficiant de la visibilité de Bourges 2028. Les prises de vue se dérouleront entre 2026 et 2027, pour une inauguration du parcours le 18 mars 2028. L'exposition sera visible jusqu'à la fin de l'année 2028.

La CDC assurera la coordination du projet et la réalisation et l'édition de la brochure.

Le coût estimatif est de 681 € par œuvre pour les communes, avec un soutien attendu de plusieurs dispositifs de subvention. Le projet bénéficiera de façon certaine du financement de la Région par l'intermédiaire du Projet Artistique et Culturel de Territoire.

La CDC prendra en charge les différentes dépenses (panneaux et prises de vue) et les refacturera aux communes en 2028, déduction faite des subventions obtenues.

Mme CHOTARD ajoute que ce projet n'est pas prétentieux mais fédérateur.

Déduction faite de la subvention du PACT, le panneau revient pour l'instant à 443€ mais d'autres subventions sont espérées.

Mme CHOTARD demande aux communes de se positionner car le travail sur le livret doit commencer assez vite.

M. ABITBOL demande des précisions quant au livret : quel serait le nombre d'exemplaires par communes ? Sera-t-il gratuit ou non ?

Mme CHOTARD répond que cet aspect n'a pas encore été tranché.

Mme BERTHELOT souhaiterait avoir connaissance des communes qui participeront et du nombre de photographies choisies au fil des réponses. Elle aimerait que les mairies soient informées. Elle ajoute que le nombre de communes participantes aura un impact sur les conseils municipaux pour se positionner. Elle ajoute qu'il serait dommage qu'une commune isolée participe sur un secteur puisqu'il s'agit d'un circuit.

Mme CHAMBON précise que le coût annoncé par panneau comprend l'installation.

M. FAUROUX demande s'il y aura une limite de photographies dans le livret.

Le livret comportera une double page par commune avec une seule œuvre photographiée. Dans le cas où une commune commande plusieurs panneaux, une seule œuvre figurera dans le livret mais l'adresse de tous les panneaux sera néanmoins indiquée.

Mme RAIMBAULT rappelle que les panneaux seront refacturés aux communes.

M. BERTHIER rappelle que les œuvres devront représenter un intérêt patrimonial ou architectural.

M. ABITBOL demande qui choisira la photographie qui figurera dans le livret.

Mme CHOTARD répond que le groupe de travail suivra l'avis de la commune.

M. ABITBOL demande comment sera choisie la photo.

Mme CHOTARD indique que le photographe Pierre Mérat fera des propositions. Selon les souhaits de la commune, des discussions auront lieu avec Pierre Mérat selon ce que la commune souhaite mettre en avant. Mme CHOTARD ajoute « vous choisissez ce que vous exposez dans votre village ».

M. HAYEZ demande s'il sera possible de faire appel au mécénat.

M. ABITBOL trouve l'idée intéressante.

Mme CHOTARD ajoute que l'office de tourisme devra proposer différentes photographies à l'achat.

M. ARTUR ajoute que les photos seront propriété de la commune.

M. ABITBOL constate que le produit des ventes du livret et des photographies pourrait être reversé à la CDC.

II-AMENAGEMENT

II-1) Approbation du contrat opérationnel de Mobilité du bassin Sancerre Sologne

M. BARBEAU rappelle que la Loi d'Orientations des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a réorganisé les compétences en matière de mobilité. Dans ce cadre, les Communautés de communes pouvaient choisir de prendre la compétence « mobilité » avant le 1er juillet 2021. À défaut de prise de compétence par les intercommunalités, celle-ci a été automatiquement transférée à la Région.

La Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire n'ayant pas souhaité exercer cette compétence, par délibération du 18 mars 2021, la Région Centre-Val de Loire est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale (AOML) sur le territoire. À ce titre, elle assure la coordination et le développement des services de mobilité, en lien avec les collectivités et partenaires locaux.

La Loi d'Orientations des Mobilités prévoit l'élaboration de Contrats Opérationnels de Mobilité à l'échelle des bassins de mobilité (bassin Sancerre-Sologne pour notre cas). Ces contrats ont pour objectif de coordonner l'action des

différents acteurs locaux afin d'améliorer les déplacements du quotidien, de renforcer l'intermodalité et de développer des solutions adaptées aux besoins des habitants.

Le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin Sancerre Sologne constitue ainsi une feuille de route partagée entre la Région, les collectivités et les partenaires de la mobilité. Il permet de définir les priorités d'action du territoire en matière de transports collectifs, mobilités actives, covoiturage, mobilité solidaire et accès aux services de mobilité.

Le Contrat Opérationnel de Mobilité 2026-2031, en vertu des dispositions de la LOM, effectue un diagnostic des différentes formes de mobilité, l'analyse des dessertes, des flux, le recensement des pratiques de mobilité et des actions mises en œuvre dans le territoire du bassin de mobilité et de leurs opérateurs. Il met ensuite en évidence une stratégie territoriale des mobilités. Cette dernière porte sur les axes suivants :

- Maintenir les réseaux de transport collectif
- Soutenir l'intermodalité, clef de voûte du système de transport
- Développer l'utilisation du vélo pour les déplacements du quotidien et touristiques
- Appuyer le transport à la demande, l'autopartage et le covoiturage du quotidien
- Mettre en œuvre des solutions de mobilités solidaires
- Informer et accompagner au changement des pratiques de mobilités
- Faire émerger des solutions d'avitaillement alternatives aux énergies fossiles et une logistique durable
- Partager les informations et les données sur les mobilités

Ce contrat vise à renforcer la coordination des acteurs locaux en matière de mobilité, à améliorer les solutions de déplacement du quotidien et à accompagner le développement des mobilités durables sur le territoire communautaire.

M. BARBEAU rappelle que le contrat de mobilité découle de la loi de décembre 2019.

Une réunion a lieu annuellement a minima.

Une partie du contrat concerne le diagnostic et l'autre partie les aides déployées telles que pour l'achat de vélos. Différents moyens sont mis en œuvre.

La mobilité durable est en hausse, les cars REMI également.

L'intermodalité signifie l'utilisation de plusieurs moyens de transport.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le contrat de mobilité opérationnel 2026-2031.

III- AFFAIRES GENERALES

III-1) Tarifs pour une animation nocturne à la piscine intercommunale de Saint-Satur

M. BARBEAU propose pour la saison 2026 pour la première fois de faire une animation en soirée (19h-22h) sur le site de la piscine intercommunale à Saint-Satur sur proposition de l'association Aqua 58 pour dynamiser les activités proposées.

Cela avait déjà été discuté sur les années précédentes mais n'avait jamais eu lieu.

C'est le groupement AQUA 58 qui se charge de mettre le personnel nécessaire à disposition pour l'encadrement et qui a sélectionné le DJ pour la partie musicale. Le coût de l'animation (temps de présence des agents, prestation du DJ) est estimé à environ 850 €.

Il est proposé d'appliquer un tarif d'entrée spécial pour la soirée. Il est proposé de fixer l'entrée à 5 € par personne.

Ce tarif n'avait pas été inclus dans la délibération prise précédemment sur les tarifs généraux.

M. BARBEAU indique que l'animation aura lieu le 25 juillet de 19h à 22h.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le tarif d'entrée de 5€ pour un événement à la piscine.

IV- ACTION SOCIALE

IV-1) Création d'un poste d'agent technique saisonnier à temps non complet pour le transport des enfants pour l'accueil de loisirs pour l'été 2026

M. VAN DER PUTTEN rappelle qu'au sein de l'accueil de loisirs de Saint-Satur pour l'accueil de l'été, un transport des enfants orientés par les travailleurs sociaux et dont les familles rencontrent des difficultés sociales est organisé. Ainsi la CDC organise le ramassage avec un mini-bus, un chauffeur et un animateur. L'année précédente, la mission de conduite du véhicule avait été confiée à un agent mis à disposition par la commune de Saint-Satur. Cela n'est pas envisageable cet été pour des questions d'organisation. En moyenne, 7 enfants sont transportés chaque jour. C'est pourquoi il est proposé au conseil communautaire la création d'un poste d'adjoint technique saisonnier à 11,25/35^{ème} pour la période du 6 au 31 juillet 2026 pour effectuer le transport des enfants dans cette situation. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaines réunions

- 16 juillet à Boulleret : prochain conseil communautaire
- une commission générale sera organisée avec le bureau, les maires et les secrétaires de mairie pour une bonne compréhension des missions de la CDC.
- un COPIL PLUI sera organisé
- une conférence des maires aura lieu à la rentrée

M. PABIOT précise que certaines commissions se sont réunies, d'autres vont le faire prochainement. Il insiste sur l'importance que les commissions ne se fassent pas à 3 élus comme ce fut le cas pour la commission Finances et personnel. Les dates sont communiquées en amont. Ces commissions sont nécessaires pour avancer et prendre des décisions. Le bureau discute des sujets mais a besoin de l'avis de la commission.

Secrétaire de mairie itinérante

Les mairies vont bientôt recevoir un questionnaire concernant les besoins de remplacement. L'avis de la commission n'est pas représentatif puisque les élus présents n'étaient qu'au nombre de 3. M. PABIOT ajoute que l' élu n'a pas à pallier l'absence de secrétaire. Il ajoute qu'il s'est engagé personnellement à inscrire le poste de la secrétaire itinérante au budget. Toutefois, les réponses à ce questionnaire sont indispensables pour bien connaître les attentes des maires et définir le profil de l'agent à recruter. L'objectif est de recruter rapidement. M. PABIOT souhaite que le point soit étudié lors du conseil communautaire du 16 juillet prochain.

20h14, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.